

## **Groupe LFL - Programme de sourcing responsable**

### **Présentation du conseil d'administration**

Le Groupe LFL fait tout son possible pour conduire ses affaires de manière responsable. Nous avons pris l'engagement d'avoir une chaîne logistique robuste, qui respecte le droit international des droits de l'homme et les normes de travail, tel que stipulé dans notre Code de déontologie pour les fournisseurs. Nous reconnaissons notre responsabilité de garantir activement les conditions de travail des personnes qui fabriquent nos produits et de contribuer à l'éradication, dans notre chaîne logistique, de l'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le trafic d'êtres humains.

Par ailleurs, nous nous attendons à ce que nos fournisseurs obéissent à tous les règlements et à toutes les lois applicables, aux niveaux international ou local, dans le cadre de la fabrication et de la distribution des marchandises et de la prestation des services fournis au Groupe LFL et à ses entités apparentées. Pour assurer cette imputabilité, nos fournisseurs ont l'obligation contractuelle de respecter nos normes de sourcing responsable et nous les encourageons à dépasser ces normes en améliorant leurs opérations sur une base constante.

Pour ce faire, nous avons mis en place un programme de sourcing responsable et de collaboration avec des fournisseurs et des partenaires qui partagent nos valeurs et nous appuient dans notre mission d'impact positif et de bien-être. Au fur et à mesure de la croissance de notre entreprise, nous continuerons à susciter une action collective visant à rehausser nos pratiques et à améliorer celles de l'industrie.

### **Structure organisationnelle et opérations**

Meubles Léon Ltée est la société mère qui opère au Canada sous les bannières des magasins Léon, Brick, The Brick Mattress Store, ainsi que via ses divisions de Ventes commerciales, incluant Appliance Canada et Midnorthern Appliance, sans oublier ses canaux en ligne, notamment [fr.leons.ca](http://fr.leons.ca), [brickenligne.com](http://brickenligne.com) et [furniture.ca](http://furniture.ca) (collectivement nommés « Léon », « Groupe LFL », « nous » ou « nôtre » dans ce document). Fondé en 1909, le Groupe LFL est devenu la plus grande chaîne de magasins de vente d'ameublement au Canada, avec plus de 300 succursales d'un bout à l'autre du pays et six sites de commerce électronique.

Nous ne fabriquons pas nos propres produits, mais nous en faisons le sourcing par l'entremise de notre propre chaîne logistique, qui inclut des produits fabriqués au Canada et des produits importés. Le Programme de sourcing responsable s'applique à tous les produits importés par le Groupe LFL, afin de respecter notre Code de déontologie pour les fournisseurs. Certaines franchises de Léon, en plus des produits sourcés par le Groupe LFL, sourcent également leurs propres produits et sont encouragées à adhérer aux normes et aux procédés développés par le Groupe LFL.

Plus d'informations sur le Groupe LFL sont disponibles sur le site [lflgroup.ca](http://lflgroup.ca).

### **Programme responsable pour la chaîne logistique**

Notre Programme de sourcing responsable met de l'avant notre engagement envers des pratiques de travail équitables et le bien-être des personnes qui fabriquent nos produits. Notre programme se base sur les principes de notre Code de déontologie pour les fournisseurs et est conçu pour identifier les

risques inhérents aux chaînes logistiques, pour les arrêter, les empêcher ou les réduire, et ce tout au long de notre propre chaîne logistique.

### **Code de déontologie pour les fournisseurs**

Nous nous sommes engagés à avoir une conduite responsable dans la gestion de nos affaires et à agir de manière éthique et intègre dans toutes nos transactions, ce que nous exigeons également de la part de nos fournisseurs. Tous nos fournisseurs doivent respecter notre Code de déontologie pour les fournisseurs, qui se base sur les normes internationales des droits de l'homme et du travail, y compris :

- La Déclaration universelle des droits de l'homme;
- Les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme;
- La Déclaration de l'Organisation internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail;
- Les Indicateurs de travail forcé de l'OIT.

Le Code de déontologie pour les fournisseurs mentionne des exigences spécifiques sur le respect des lois applicables, y compris les normes et les besoins en matière de sécurité, l'exploitation des enfants ou le travail forcé, le harcèlement au travail, les cas d'abus ou de discrimination, les horaires de travail, l'équité des salaires et des avantages, la liberté d'association, la protection des personnes qui font des dénonciations et l'absence de représailles.

### **Identification des risques**

Étant donné que nous ne fabriquons pas nos propres produits, nous considérons que le plus grand risque d'exploitation des enfants et de travail forcé réside dans la chaîne logistique de nos produits. Dans le cadre de notre approche de diligence raisonnable, nous avons dressé une carte des risques pour les droits humains et la société d'un bout à l'autre de notre chaîne logistique. Nous évaluons notamment des risques connus pour certains secteurs et d'autres risques qui peuvent être plus fréquents dans un procédé géographique ou de production spécifique. Nous étudions également le contexte économique, social et politique des régions de sourcing, ainsi que d'autres indicateurs pouvant signaler une grave augmentation des risques et des impacts. Cela nous permet d'identifier les impacts réels et potentiels, puis d'établir des priorités dans la manière dont nous vérifions nos fournisseurs.

### **Sélection des fournisseurs**

Nous prenons un grand soin à sélectionner et à travailler avec des fournisseurs dont les valeurs s'alignent avec les nôtres. Nous avons développé un procédé sous l'égide de notre Comité sur le sourcing responsable, qui permet d'approuver de nouveaux fournisseurs. Nous exigeons que tous nos nouveaux fournisseurs aient passé une vérification de conformité sociale et aient obtenu une note satisfaisante; par ailleurs, cette vérification doit avoir été faite par une entité de vérification reconnue par l'APSCA (*Association of Professional Social Compliance Auditors / association de vérificateurs professionnels sur la conformité sociale*). Nous sommes en train de nous assurer que tous nos fournisseurs courants ont complété une vérification de conformité sociale dont les résultats sont à jour et qui aura été effectuée par une entité de vérification reconnue par l'APSCA.

Les évaluations sont menées sur le site et incluent des inspections visuelles de tous les bâtiments, y compris des dortoirs, le passage en revue de la documentation et des entrevues avec la direction et les travailleurs. Si une évaluation indique un potentiel de risques graves, nous redoublons de vigilance. Dans les régions aux risques élevés, qui comprennent des travailleurs migrants par exemple, nous incluons des vérifications supplémentaires sur les canaux d'embauche et les frais de recrutement. Lors des vérifications sur place, les points suivants sont évalués : conditions de travail et de vie des travailleurs étrangers, avec des considérations spéciales sur les avantages sociaux (sécurité sociale, paiements de pensions), ainsi que sur les pratiques de travail inclusives, les droits des travailleurs et la communication entre les dirigeants et les travailleurs.

Nous nous assurons que nos fournisseurs continuent d'adhérer à nos normes en demandant des mises à jour et des évaluations sur une base régulière.

### **Mesures correctives et responsabilité**

Si des lacunes ou des besoins de mesures correctives sont identifiés par l'entremise d'évaluations internes, de la part d'une tierce partie ou partagées, nous exigeons que nos fournisseurs développent des plans d'action pour régler les problèmes qui ont été identifiés. Notre approche pour les mesures correctives correspond à une analyse des causes profondes et à une amélioration continue, avec l'intention de créer des changements à la fois positifs et durables.

Si nous pensons qu'il y a des lacunes mises au jour lors d'une vérification, nous demanderons d'abord à l'équipe de direction du fournisseur de les régler. À nos yeux, le fournisseur doit non seulement régler le problème, mais aussi empêcher qu'il se reproduise. Notre Comité sur le sourcing responsable passe en revue les plans d'action, les approuve, et offre des conseils pour trouver des solutions efficaces, si besoin est. Nous vérifions la mise en place de ces mesures en passant en revue certains documents ou en faisant des évaluations sur place. Notre objectif est toujours de travailler en partenariat avec les fournisseurs pour régler les problèmes. Cependant, nous maintenons le droit de mettre fin à notre relation avec nos fournisseurs dans tous les cas graves et persistants de non-respect de nos normes.

Nous nous attaquons aux problèmes avec les fournisseurs qui sont significatifs, corroborés et mis au jour via des procédés légitimes. Ces problèmes peuvent avoir rapport à notre programme de sourcing responsable ou à toute atteinte potentielle / réelle au droit international sur les droits de l'homme directement liées aux opérations, aux produits ou aux services. À chaque fois que cela est possible, toutes les plaintes font l'objet d'une enquête et nous fournissons une réponse ou une résolution à la personne ou aux personnes qui ont porté plainte. Si cela est approprié, nous fournissons des mesures de rectification ou nous coopérons à la mise en place de ces mesures au sein de notre chaîne logistique.

### **Évaluation de l'efficacité**

Nous avons une position de tolérance zéro contre le travail forcé, définie par l'OIT comme « tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de son plein gré ». Si nous avons des doutes sur des pratiques de travail forcé, nous lancerons une enquête ou nous demanderons à une tierce partie de mener une enquête en notre nom; si, lors de cette enquête, nous venions à identifier des pratiques de travail forcé dans notre chaîne logistique, nous mettrons fin à la relation avec le fournisseur et notre Comité sur le sourcing responsable aura pour mission de poser toutes les actions nécessaires contre la ou les pratiques ainsi identifiées.

Pour évaluer l'efficacité du travail de notre Comité sur le sourcing responsable, nous faisons des suivis et des vérifications et validons les progrès par rapport à nos programmes, à nos mesures et aux indicateurs que nous prenons en considération. Si nous trouvons des exemples de cas où notre travail ne répond pas aux attentes, nous chercherons à améliorer notre Programme de sourcing responsable.

### **Amélioration et formation continues**

Nous avons pour objectif de faire constamment évoluer notre approche afin d'éradiquer toute forme d'esclavage moderne de notre chaîne logistique. Nous croyons que pour nous engager encore plus dans notre philosophie de sourcing, nous devons continuellement passer en revue nos systèmes de suivis et nos procédés pour nous assurer d'atteindre nos objectifs.

En outre, nous pensons qu'un certain nombre de membres de l'équipe de notre chaîne logistique doivent être conscients de notre responsabilité à remplir notre engagement envers le sourcing responsable et s'y impliquer. Par conséquent, nous mettrons en place un programme de formation obligatoire sur le sourcing responsable et les indicateurs de travail forcé, qui sera suivi par des initiatives de rappels et de la formation à fréquence régulière.

## ATTESTATION

En vertu des exigences de la Loi, en particulier celles exprimées au paragraphe 11, j'atteste que j'ai pris connaissance des informations contenues dans le rapport pour l'entité ou les entités mentionnées plus haut. En fonction de mes connaissances et après avoir fait acte de diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont vraies, exactes et complètes à tous les égards importants dans le contexte de la Loi, pour l'année de référence du rapport mentionné plus haut.

- Gregory P. Nakonechny
- Vice-Président, Affaires juridiques et Secrétariat corporatif, Entrepôt The Brick SEC
- 30 mai 2024

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gregory P. Nakonechny', written in a cursive style.